

Notice établie pour les curieux, qui ont du temps de lecture & ont une envie de poursuivre l'étude.

sur la base de l'article : le Gué-à-Tresmes, depuis 1774 jusqu'à 1978
par Pierre-Yves CHARLOT, enseignant d'arts appliqués (2017)
informations puisées dans ce fichier, avec compléments & corrections

éthymologie – toponomie

Le curieux nom de « Gué-à-Tresmes » a une origine incertaine. Si le mot « gué » ne fait pas mystère, celui de Tresmes est plus discuté. Est-il à l'origine de « Théroouanne » ? Voyez ci-après deux points de vue différents sur la question.

Selon la célèbre notice de L. BENOIST (1) de 1887, Théroouanne viendrait de Tresmes, lui-même dérivé du latin « *trames* » (voir extrait ci-contre).

Chronique Congis-sur-Théroouanne et ses hameaux : 1870-1990 (2^e éd.), par Robert VAVASSEUR-DESPERRIERS, Pierre MIMMAS

extrait de l'ouvrage :

Congis, nom d'origine gallo-romain, du latin *Congiaccum* (de *Conge* : la courbe ou le confluent & du suffixe *acum*) *Congiaco* (1135) est la forme la plus ancienne connue « sur Théroouanne » a été ajouté après vote du Conseil municipal & décret de Monsieur le Ministre de l'Intérieur du 8 avril 1974.

Théroouanne, de *Tarvos*, nom d'homme, ou de divinité (taureau) & de *Onna*, le cours d'eau. Tarvenna au IV^e siècle. Au temps des Bourbons, vers 1650, Congis s'écrivait Congy puis Congy-sur-Marne en 1788.

Gué-à-Tresmes, de *trames*, chemin. *Tresmes* peut aussi trouver son origine dans *Terrae Morine*, terres des Morins. Le hameau s'est appelé Gue-Mory, de 1776 à 1789. Il a failli être rattaché à la commune de Trocy, mais les habitants ont refusé ce rattachement.

topographie



Commune de Congis en forme de spire, tourne à droite
Coordonnées : 49° 00' 28" nord, 2° 58' 34" est

¹ Louis-Désiré BENOIST, né le 19 février 1821, à Mitry & mort le 23 février 1896, au hameau de Vieux-Moulin, commune d'Occerre, en succombant à une congestion cérébrale. Notaire à Lizy-sur-Ourcq. Conseiller général de Seine-&Marne. Sénateur de la Seine-&Marne, de la III^e République. Auteur de nombreuses monographies, dont la *Notice historique et statistique sur Congis et les hameaux de Villers-lès-Rigault et le Gué-à-Tresmes*. Montdidier, 1887, in-8°.

1) – « La rivière de Marne longe le territoire de Congis sur une assez grande étendue ; la Théroouanne, autrefois Tresmes (2) affluent de la Marne, le traverse du sud à l'est, ainsi que le canal latéral à cette rivière, créé vers 1816, pour augmenter le volume des eaux du canal de l'Ourcq... » (3).

2) – Selon un site internet Théroouanne viendrait « de *Tarvos*, nom d'homme, ou de divinité (taureau), & de *Onna*, le cours d'eau, *Tarvena* au IV^e siècle ».

Le lien entre Théroouanne & Tresmes n'est pas expliqué ici. Y en a-t-il d'ailleurs un ? (4).

En tous cas, la Théroouanne coule sur 23 km & se jette dans la Marne, tandis que le canal de la Théroouanne se jette dans le canal de l'Ourcq, comme le montre la carte ci-contre.

La dérivation de la Théroouanne a été néfaste à l'activité des moulins qui se trouvaient sur son cours.

Au total, la rivière faisait vivre 11 moulins, dont 6 se trouvaient à proximité du Gué-à-Tresmes.

Le Gué était la « zone d'activités » de Congis. Les moulins étaient utilisés à la fabrication de farine & d'huile (quel type d'huile ? la notice de BENOIST ne le précise pas).

La dérivation d'une partie des eaux de la Théroouanne a entraîné rapidement la disparition de deux des six moulins. Trois étaient encore en fonctionnement en 1887, si l'on en croit BENOIST, qui précise que « *ces usines font du petit hameau du Gué-à-Tresmes un point industriel qui n'est pas sans importance* ».

Quand ces trois moulins ont-ils cessé leur activité ? Il n'y a pas de réponse précise à cette question, mais les cartes I. G. N. (ci-dessous) nous indiquent encore deux moulins en 1970, dont un est mentionné comme « ancien moulin », ce qui laisse supposer que l'autre (situé au nord de la R. D. 405) était encore actif à ce moment. Il est lui-même mentionné comme « ancien moulin » en 1977.

On peut donc conclure raisonnablement que l'activité minotière a complètement disparu, vers 1975.

Commune de Congis, avec ses divers lieux-dits : affluent, château, écart, ferme, hameau, île, maison, moulin, usine (5).

ANCIEN-PRESBYTÈRE (L'), f., c^{ne} de Congis.

BARRE (La), f., et mⁱⁿ, c^{ne} de Congis. — *Une ferme appelée anciennement la Barre située à Congis, XVII^e s* (Arch. S.-et-M., H 624). — *Le moulin de la Barre*. 1835 (Cadastré).

BARRES (Les), moulin sur la Théroouanne, détr. au XVIII^e siècle, c^{ne} de Congis. — *Le moulin des Barres assis au Gué à Treme, en la paroisse de Congis, qui par la fortune des guerres est chu et trebuché en désolation, ruine et non valoir*, 1456 (Cart. de Fontaines, fol. 101). — *Un fief, terre et seigneurie en la paroisse de Trocy nommé le Gué à Troisnes, contenant quatre moulins et les maisons et jardins où demeurent les meuniers qui tiennent lesdits moulins, dont l'un est à blé, deux à draps, et le quatrième à huile, nommé le moulin des Barres*, 1500 (Arch. nat., P 178¹, n^o 705). — *Le moulin ruiné des Barres*, XVIII^e s. (Arch. S.-et-M., H 384).

BOIS-DE-TILLET (Le ru du), affl. de la Théroouanne, qui arrose le territoire de la c^{ne} de Congis.

BURNEL, anc. lieu dit, c^{ne} de Congis. — XIII^e s. (Obit. prov. Sens, IV, p. 99).

CAVES (Les), lieu dit, c^{ne} de Congis. — 1835 (Cadastré).

CONFLUENT (Le), us., c^{ne} de Congis. — 1847 (ms. 10082).

En 1789, Congis faisait partie de l'élection de Meaux et de la généralité de Paris, et suivait la coutume de Paris. L'église paroissiale, appartenant au diocèse de Meaux, doyenné d'Acy, était dédiée à saint Remi ; l'abbé de Chambrefontaine présentait à la cure.

CONGIS, anc. fief, c^{ne} de Jablines.

CORNAILLE (Iles de la), rattachées à la terre ferme, c^{ne} de Congis. — 1835 (Cadastré).

FERTÉ (Le Bois de la), lieu dit, c^{ne} de Congis. — 1835 (Cadastré).

FONTAINE-D'AISANCE (La), lieu dit, c^{ne} de Congis. — 1835 (Cadastré).

FONTAINE-SAINT-DENIS (La), lieu dit, c^{ne} de Congis. — 1847 (Cadastré).

GODELUS, lieu dit, c^{ne} de Congis. — 1845 (Cadastré).

GREZ (Les), éc., c^{ne} de Congis. — 1835 (Cadastré).

GROS-ORME (Le), éc., c^{ne} de Congis. — 1843 (Cadastré).

GROSSETIÈRE (La), f. détr., c^{ne} de Congis.

GUÉ-À-TRESMES (Le), sur la Théroouanne, h., chât., c^{ne} de Congis. — *Le Gué à Troysmes*, 1492 (Arch. nat., P 164¹, n^o 1437). — *Un fief et seigneurie en la paroisse de Tracy nommé le Gué à Troisnes*, 1500 (*Id.*, P 178¹, n^o 705). — *Le Guay à Troisne*, 1566 (*Id.*, P 164², n^o 1536). — *Le Gué à Trème*, 1834 (Cadastré).

HACOTS (Les), lieu dit, c^{ne} de Congis. — 1835 (Cadastré).

HUYAS (Les), lieu dit, c^{ne} de Congis. — 1835 (Cadastré).

ILE-D'ANCRE, m^{on} sur les bords de la Marne, c^{ne} de Congis. — 1835 (Cadastré).

ILE-DE-VILLERS (L'), lieu dit, c^{ne} de Congis. — 1835 (Cadastré).

ILE-MICHAUD (L'), lieu dit sur la Marne, rattaché à la terre, c^{ne} de Congis. — 1831 (Cadastré).

ILE-MORET (L'), lieu dit sur la Marne, rattaché à la terre, c^{ne} de Congis. — 1844 (Cadastré).

JUSTICE (La), lieu dit, c^{ne} de Congis. — (Cadastré).

MARLÉE (La), anc. lieu dit, c^{ne} de Congis.

MONTAGNE-RONDE (La), m^{on} i., c^{ne} de Congis. — 1847 (ms. 10082).

MONT-MARTYR, lieu dit, c^{ne} de Congis. — 1832 (Cadastré).

MOTTES (Les), lieu dit, c^{ne} de Congis (Cadastré).

MOULINET (Le), mⁱⁿ détr., c^{ne} de Congis. — *Le moulin appelé le Moulinet, paroisse de Congis*, 1752 (Arch. S.-et-M., B 411).

OURCQ (L'), rivière, affl. de la Marne, née dans le département de l'Aisne, entre dans le département de Seine-et-Marne à l'embouchure du Clignon, arrose les territoires des communes de Crouy-sur-Ourcq, May-en-Multien, Ocquerre, Lizy-sur-Ourcq et se termine en amont de Congis. — *Urc*, 855 (Cart. Saint-Crépin-le-Grand de Soissons, p. 107). — *Hurc*, 1205 (Cart. Igny, fol. 108). — *Fluvius qui dicitur Ourc*, 1234 (Du Plessis, II, p. 134). — *Ourg*, 1458 (Arch. nat., S 6363). — *Ourge*, 1467 (*Id.*). — *La rivière d'Urc*, 1542 (*Id.*, Y 82, p. 6). — *La rivière d'Ourre*, 1565 (*Id.*, S 1166). — *Ourque*, *Ourq*, 1765 et 1771 (*Id.*, S 320).

² « Tresmes vient du latin *trames*, chemin ; ce nom est resté au hameau de Gué-à-Tresmes que traversait la voie romaine de Paris à Reims. Comment le nom de Théroouanne a-t-il remplacé celui de Tresmes ? Serait-ce parce que l'église autrefois puissante de Théroouanne a eu [...] des possessions sur son cours ? »

³ Extrait de : *Notice historique & statistique sur Congis*, 1887, par M. Louis-Désiré BENOIST.

⁴ Extrait du site <http://eglise.saint.remi.free.fr/environnement/therouanne.html>.

⁵ Extrait du *Dictionnaire topographique de la Seine-&-Marne*, par H. STEIN & J. HOBERT. 1954.

PERCHET (Le), éc., c^{ne} de Congis. — *H. de Percheis*, v. 1150 (D'Albon, p. 152). — 1835 (Cadastré).
 PIERRE-DROITE (La), lieu dit, c^{ne} de Congis. — 1835 (Cadastré).
 PIERRE-LORRAINE (La), lieu dit, c^{ne} de Congis. — 1835 (Cadastré).
 PIGEONNIÈRE (La), m^{on} i., c^{ne} de Congis. — 1835 (Cadastré).
 PRÉCY, mⁱⁿ sur la Théroouanne, détr., c^{ne} de Congis. — *Le moulin de Précî à Congis qui est tombé en ruine depuis près de deux cents ans*, 1584 (Cart. Fontaines, fol. 98).

RATINE (Le Ru de), affl. de l'Ourcq, qui arrose le territoire de la commune de Congis.
 RÉTINE (La), éc., c^{ne} de Congis.
 TARTERELLE (La), anc. fief, c^{ne} d'Armentières ou de Congis. — 1767 (Arch. S.-et-M., E 1201).
 THÉMY, mⁱⁿ sur la Théroouanne, au Gué-à-Tresmes, c^{ne} de Congis.



I. G. N. : carte de 1970

I. G. N. : carte de 1977

Route : R. N. 36, elle devint R. D. 405.

histoire ancienne

1135-1200

Le village est mentionné pour la première fois dans un acte de 1135, par lequel Manassès I^{er}, évêque de Meaux, donne au chapitre de sa cathédrale l'église Saint-Rémi. En 1200, Anseau, évêque de Meaux, offre l'église paroissiale Saint-Rémi de Congis aux religieux de Chambre-Fontaine. Le village, situé dans les états du comte de Brie et de Champagne, a l'avantage de rester sous sa suzeraineté immédiate. À cette époque, les habitants jouissent momentanément de plusieurs privilèges considérables comme la pêche dans la Théroouanne, le droit de franc-aleu, c'est-à-dire d'exemption des droits féodaux, et divers autres immunités, grâce à une charte du comte de Champagne.

1597

TRESMES ou GESVRES. Érection de la seigneurie de Gesvres en baronnie, janvier 1597, et de la même baronnie en marquisat, janvier 1626 érection de la seigneurie de Tresmes en comté, janvier 1610 ; brevet portant exécution d'une promesse faite par Louis XIII, peu avant sa mort, d'ériger ce comté en duché-pairie, 21 août 1643 ; lettres-patentes d'érection pour hoirs et successeurs mâles, novembre 1648 lettres de surannation, 11 décembre 1663 enregistrement et première réception en lit de justice, 15 même mois mutation du nom de duché de Tresmes en celui de Gesvres, juillet 1670 ; enregistrement, 2 août suivant ; lettres-patentes qui conservent à la maison de Gesvres le droit aux nom et armes de Luxembourg, et la succession au duché-pairie de Piney, et en vertu de la même substitution primordiale, mars 1661, et enregistrement 22 mai 1662 ; succession en ligne collatérale, 19 septembre 1757.

Titulaire : Louis-Joachim-Paris POTIER, duc de Tresmes, pair de France, marquis de Gesvres ⁽⁶⁾.

⁶ *Nobiliaire Universel de France, ou Recueil général des Généalogies historiques des Maisons nobles de ce Royaume*, par Nicolas VITON de SAINT-ALLAIS (1773-1842). Tome IV^e, p. 41. Paris, Librairie Bachelin-Deflorenne, 1873.



portrait de René POTIER, seigneur & duc de Tresmes, pair de France, capitaine des Gardes du Corps du roi.

1607

« Lorsqu'en 1607, Louis Potier de Gesvres devint seigneur de Congis, il existait onze fermes y compris celles du Gué-à-Tresmes & de Villers... 3^e La ferme du Perchet, avec 112 arpents de terre qui appartenaient à la famille de Meaux, seigneurs de Douy-la-Ramée & passa à Marguerite Meunier, veuve en premières noces de Pierre Chabouillé, procureur du roi à Meaux, & en 2^e noce, de Germain Leboulleur, à Michelle Chabouillé, sa petite-fille, femme de Jean Jehanneau, sieur de Laizeau, Michelle Jehanneau, femme de Christophe de Florinville, Jeanne-Françoise de Florinville, femme de Pierre de Gueulluy, seigneur de Rumigny, Lamarre & autres lieux, qui la vendit à Hugues Broudot intendant du cardinal de Bissy, évêque de Meaux, après lequel elle échut à Anne Boudrot, sa fille, femme de Louis Veillet, dont les héritiers la vendirent au comte de la Myre. »

« Benoît-Antoine Turgot ne conservera pas longtemps ses deux seigneuries (de Congis & Villers). Le 7 juin 1753, il les vendit moyennant 1 000 000 livres à Geneviève-Alexandrine de la Mothe La Myre Davenescourt, qui, huit ans après, les céda par échange à François-Jean de la Myre, chevalier, comte de Mory d'Honnenghem, seigneur haut justicier d'Hainecourt, Catrix, Lasalle, Lanonville, Rafoyaux, Bellegarde, Aveny, seigneur & patron de Reux, chevalier honoraire de l'Ordre militaire & hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, maître de camp de cavalerie & à dame Marie-Anne-Thérèse de Chamborant, son épouse, dame de son altesse Sérénissime Madame la comtesse de la Marche, princesse du sang (1761, Lejay, notaire à Paris).

La famille de la Myre était d'une très ancienne maison de Guyenne ; un de ses membres tenait un rang distingué dans la noblesse de ce pays dès le commencement du XI^e siècle. François-Jean de la Myre, à la mort d'Antoine de la Myre, son père, avait ajouté à son nom celui de Mory d'Honneinghem, conformément au testament de Philippe-Pierre de Mory, seigneur d'Honneinghem, en date du 1^{er} septembre 1703, le substituant dans ses armes & son nom.

Le nouveau seigneur de Congis, en sa qualité de haut justicier, sollicite dès 1763 & obtint du roi l'autorisation d'élever les poteaux, fourches patibulaires & autres signes de justice que ses prédécesseurs avaient négligé d'établir ou d'entretenir...

Le comte de Mory ne jouit guère de sa nouvelle acquisition : moins de trois mois s'étaient écoulés que toutes les seigneuries étaient abolies (nuit du 4 août 1789).

Il avait voulu se créer une résidence vraiment seigneuriale (jusque-là, il habitait sa ferme) ; à cet effet, il avait entrepris, en 1775, la construction au hameau du Gué-à-Tresmes, sur le trajet du grand chemin royal de Meaux à Soissons, d'un château qui a survécu aux révolutions, & est encore debout ; préalablement il avait groupé autour de l'emplacement de ce château, une étendue considérable de terres comprenant notamment une ferme au Gué-à-Tresmes ; et avait ainsi réuni en ses mains par propriété d'une forte partie du terroir de la paroisse de Congis.

Il mourut le 18 brumaire an X, & après lui, le château du Gué-à-Tresmes & la plus importante partie de la terre de Congis passèrent à son fils André-Jérôme, comte de la Myre Mory, puis, le 18 septembre 1807, au fils de celui-ci, Anne-Auguste-Jacques, comte de la Myre Mory, qui fut capitaine au 3^e régiment de la garde royale.

Après la révolution de 1830, le comte de la Myre Mory réside quelques années encore dans son château du Gué-à-Tresmes & bientôt se retire dans la Guyenne, berceau de sa famille. Après avoir vendu, en 1834, son château, il vendit, en 1838, sa grande ferme du Gué-à-Tresmes & toutes les possessions que François-Jean de la Myre-Mory avaient réunies à Congis. Il ne reste plus guère entre les mains de ses descendants que la grande ferme du village appartenant aujourd'hui à Monsieur le baron Emmanuel de Benoist, fils de son arrière-petite-fille. »
(7)

1761-69

Le comte François-Jean de la MYRE-MORY acquiert les seigneuries de Congis & Villers, en 1761. En 1769, il achète une ferme au Gué-à-Tresmes. Cette ferme avait appartenu autrefois, à une famille protestante de Lizy & leur avait été confisquée car ils « s'étaient expatriés pour cause de religion », sans doute à la suite de la révocation de l'Édit de Nantes (1685).

1762-82

Entre-temps, son fils André-Jérôme, [héros ?] de la guerre en Amérique ⁽⁸⁾ ⁽⁹⁾, avait donc quitté la France & rejoint les émigrés contre-révolutionnaires en Prusse, où il reste huit ans.

André-Jérôme de LA MYRE, vicomte de MORY, fils de François-Jean, est né à Paris, en 1762. Il passe ses années de jeunesse en Amérique, durant la guerre d'Indépendance. Il embarque en 1777, à l'âge de 15 ans, comme cadet gentilhomme au régiment d'Auxerrois & en revient en 1782. En 1778, alors nommé sous-lieutenant, il participe, auprès du marquis François-Claude-Amour de BOUILLÉ ⁽¹⁰⁾, à l'expédition menée par les Français de Martinique contre les Anglais à l'île de la Dominique (6 septembre 1778), dans les Antilles, puis sous le commandement du général Charles-Hector, comte d'ESTAING, contre l'île de la Grenade (6 juillet 1779), dans la mer des Caraïbes. Il se trouve au siège raté de Savannah (16 septembre-18 octobre 1779), sur le futur territoire des États-Unis, sous le commandement du général Charles-Hector, comte d'ESTAING & auprès de l'Américain, le général Benjamin LINCOLN (24 janvier 1733-9 mai 1810).

Un coup de gel subi dans la baie de la Chesapeake prive André-Jérôme de l'usage de ses jambes durant plusieurs mois & il est rapatrié en France. A 20 ans, il reçoit, du Congrès américain, la médaille de Cincinnatus & il revient en France, après 4 campagnes & 5 années passées outre-Atlantique.

Portrait d'Abraham LINCOLN ? [erreur & anachronisme] ⁽¹¹⁾

1773

En 1773, une chapelle dédiée à sainte Geneviève, actuellement disparue, est construite afin que le comte de Mory puisse y faire célébrer la messe tous les jours de l'année.

1775

François-Jean, le comte de la MYRE d'Honneingheim (MORY) fait construire le château en 1775, sur le lieu de cette ancienne ferme.

La famille de la MYRE était une famille d'ancienne noblesse (XI^e s.) de Guyenne (territoire qui correspond à peu-près au Bordelais actuel).

1786

André-Jérôme de la MYRE-MORY se marie en 1786, avec Bernarde-Françoise (née en 1767), la fille de BERTIER de SAUVIGNY, intendant de Paris.

⁷ Extrait du fichier : *Les fermes d'Alfred* [MONY] ; geomonny.wordpress.com.

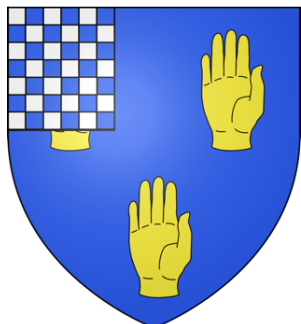
⁸ Je n'ai pas trouvé sa trace dans l'ouvrage : *Les Combattants français de la Guerre américaine (1778-1783)* publiées par les soins du Ministère des Affaires étrangères. Paris, ancienne Maison Quantin, 1903 [compilateur Patrice GÉRARDIN].

⁹ Armée française – Louis XVI a accepté qu'il fasse partie de la Société des Cincinnati. Il fut admis comme membre honoraire durant sa vie. Baron Ludovic de CONTENSON : *La Société des Cincinnati de France & la guerre d'Amérique (1778-1783)*.

¹⁰ François-Claude-Amour, marquis de BOUILLÉ fut le général qui a rétabli la loi, lors du soulèvement des trois garnisons de Nancy, dite *Affaire de Nancy* (31 août 1790), avec la mort du premier héros de la Révolution, André-Joseph-Marc DES ILLES, ou DES ISLES, ou DÉSILLES (mort la nuit du 17 au 18 octobre 1790), & qui organisa la fuite de Louis XVI, qui fut arrêté, le 22 juin 1791, à Varennes (Meuse).

¹¹ [Abraham LINCOLN (13 mai 1744-mai 1786), capitaine de la milice du comté d'Augusta, grand-père du futur président] [Abraham LINCOLN (12 février 1809-15 avril 1885), 16^e président des États-Unis d'Amérique du Nord]

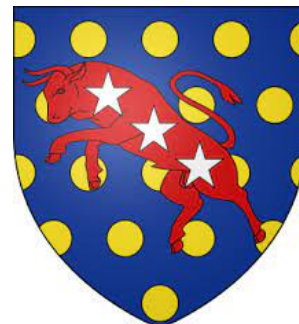
François-Jean de la MYRE MORY, fondateur du château du Gué (mort en 1801)		Louis-Bénigne-François BERTIER de SAUVIGNY, intendant de Paris (massacré en 1789)
André-Jérôme, aventurier en Amérique et contre-révolutionnaire (mort en 1807)	mariés en 1786	Bernarde-Françoise BERTIER, (morte en 1817)
	neuf enfants :	
	1. M. Alfred 2. M. Arnold-Pierre-Aimé 3. M. Auguste-Jacques-Anne 4. F. Ernestine-Marie-Louise 5. F. Albine-Anne-Françoise 6. F. Albine-Antoinette-Madeleine 7. F. Athanaïs-Albine-Eusèbe 8. F. Zéphyrine-Louise-Ferdinande 9. F. Pulchérie-Claudine-Marie	



Famille POTIER de Gesvres



Famille de LA MYRE-MORY



Famille de BERTIER de SAUVIGNY

1789

Depuis le château du Gué, les événements parisiens de 1789 étaient plutôt inquiétants...

La Révolution de 1789 est un cataclysme pour les occupants du château du Gué.

La belle-fille du fondateur du château du Gué était, en effet, la fille de BERTIER de SAUVIGNY, massacré le 22 juillet 1789. Ce BERTIER, intendant de la généralité de Paris (équivalent du futur préfet) ne s'entendait pas du tout avec NECKER (directeur général des Finances) qui obtint sa révocation. Lorsque NECKER lui-même, est écarté le 11 juillet 1789, au grand mécontentement du peuple, BERTIER retrouve sa fonction & ne démérite pas en assurant l'approvisionnement de Paris, mission politiquement délicate. Il fut néanmoins accusé d'affamer le peuple, raison pour laquelle il fut assassiné sur la place de l'hôtel de ville, à Paris & les restes de son corps exhibés dans les rues.

Sans doute la mort de BERTIER (& la confiscation de ses biens) qui frappa nécessairement les occupants du Gué, explique-t-elle en partie à la fois l'emprisonnement de François-Jean & l'émigration de son fils vers la Prusse contre-révolutionnaire...

François-Jean, maître d'ouvrage du château, se retrouve en prison à une date indéterminée. Mais en tant que père d'émigré, il est probable qu'il le fut assez tôt, peut-être, dès 1790. En tous cas, il ne ressort de prison qu'après la chute de Robespierre, le 9 thermidor an II (juillet 1794). Il meurt en 1801, sans que l'on sache s'il a vécu au Gué-à-Tresmes entre sa libération de prison & sa mort.

Le fils MORY : itinéraire d'un contre-révolutionnaire.

C'est peut-être à la suite de la mort de son beau-père, Louis-Bénigne-François BERTIER de SAUVIGNY, en 1789, que le vicomte émigre en Allemagne, à l'âge de 27 ans, pour rejoindre l'armée royaliste de Condé, où il reste jusque 1793. En 1794 (alors que son père sort de prison, après le 9 thermidor), il reçoit des mains du duc de BROGLIE, après avoir prêté serment, la croix de chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis⁽¹²⁾. Il retrouve l'armée de Condé, en 1795, après une vacance d'un an, & il est fait maréchal de camp, en 1797.

Le vicomte rentre ensuite clandestinement en France, rejoint son épouse & gagne le Jura, puis Versailles. La famille revient à Paris, en 1802.

Il meurt en 1807, des suites d'une chute de cheval ; il avait 45 ans.

occupations par la soldatesque &

¹² Le vicomte de MORY (André-Jérôme LAMIRE), colonel, attaché au régiment de Conti-infanterie en France, lieutenant des chasseurs nobles, compagnie N° 2, à l'armée de Condé (*Registre de M. le prince de Condé*). – Il fut reçu, le 20 avril 1794, par le maréchal duc de BROGLIE (*Archives de la famille*). *Histoire de l'Ordre royal & militaire de Saint-Louis*, depuis son institution en 1693 jusqu'en 1830, par Alex. MAZAS, 2^e édition, tome III^e, p. 11. Paris, Firmin Didot Frères, Fils & C^{ie}, 1861.

divers propriétaires

1814

Le 28 février 1814 eut lieu la bataille de Gué-à-Tresmes entre les troupes napoléoniennes du général Joseph Christiani, victorieuses, et les troupes prussiennes du maréchal BLÜCHER menées par Friedrich Kleist von NOLLENDORF, feld-maréchal prussien.

1815

Il est incertain que le château du Gué ait été occupé sous la Révolution & l'Empire de Napoléon I^{er}, soit entre 1789 et 1815.

On sait seulement que la vicomtesse MORY y réside lors de l'avancée des troupes prussiennes & russes, en février 1814. Ces troupes s'installent au château avant d'en être délogées par les Français. Leur départ est suivi du pillage du château par la population vagabonde qui suivait l'armée française.

La veuve MORY meurt en 1817, à l'âge de 40 ans, sans qu'il soit précisé si elle résidait encore au château.

1829

Claude-Madeleine de La Myre-Mory (né le 17 août 1755, à Paris, mort le 8 septembre 1829, à Congis-sur-Thérouanne), est un ecclésiastique qui fut évêque désigné de Troyes puis évêque du Mans.

Le Constitutionnel, journal du commerce, politique & littéraire. – Samedi 7 novembre 1829. Numéro 311. L'un des gérans, Pourrat [p. 4].

Eude de M^e Jouty, avoué à Meaux.
ADJUDICATION définitive, en l'audience des criées du tribunal civil de Meaux, le jeudi 19 nov. 1829, sur la mise à prix de 50,000 f., de deux moulins à eau, faisant de blé farine, sis au Gué à Tresmes, commune de Cougis, canton de Lisy, arrond. de Meaux, sur la grande route de Soissons à Paris, avec leurs moulans, tournans, travaillans, accessoires, et les dépendances desdits moulins; le tout d'une contenance de sept arpens. 2932.

1834

Le château reste néanmoins aux mains de la famille MORY ⁽¹³⁾, jusqu'en 1834, où il est vendu à Jacques-Claude-Barthelemy VASSE, meunier au Gué-à-Tresmes (épouse Rose-Françoise-Laurence BOURGUIN).

1887

Journal de la meunerie : revue mensuelle, directeur-administratif Charles Bivort, du 1^{er} janvier 1887. M. Coutelet, meunier, p. 70

M. Coutelet, meunier au Gué-à-Tresmes, par Lizy (Seine-et-Marne):
 Installation d'un nettoyage complet pour un débit de 800 à 1,000 kilos à l'heure.

1889

Bulletin officiel de l'Annam & du Tonkin. – Bulletin officiel de l'Indochine française. – 1^{er} janvier 1889 (p. 496)

N° 247. – Promotion dans l'Ordre impérial du Dragon d'Annam.

Du 6 mai 1889.

A l'occasion de l'ouverture de l'Exposition universelle,

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des colonies, Sa Majesté Thanh-thai a nommé dans l'Ordre impérial du Dragon d'Annam :

CROIX CIVILES

COMMANDEURS.

MM. &c....

OFFICIERS.

MM. &c....

CHEVALIERS.

MM. ...

CHARRUAU (Édouard-Jules-Frédéric), sous-chef de bureau au Ministère de la marine.

...

1890

L'Avenir de Seine-&Marne, du 8 juin 1890. Sieur Leclerc, dit le Crâne.

¹³ Dernier propriétaire de la famille, Anne-Auguste-Jacques, comte de la MYRE-MORY.

Congis

Suicide. — Un ancien garde-moulin, le sieur Leclerc, dit *le Crâne*, employé pendant plus de trente ans chez M. Borniche, au Gué à Tresmes, et médaillé pour ses bons et loyaux services, s'est suicidé lundi 2 juin dans la matinée. Il a eu pour cela recours au vulgaire réchaud chargé de charbon allumé dans sa chambre où il s'était préalablement calfeutré.

Dans la journée, on ne s'aperçut point de son absence et quand son fils rentra le soir à six heures, il ne s'inquiéta pas d'abord de ce point, comme d'ordinaire, trouver son père au git. Ce n'est qu'après avoir préparé, puis absorbé seul son repas du soir, qu'il s'enquit au marchand de vins, son voisin, pour en avoir des nouvelles.

Comme le vieillard n'avait été vu par personne, le fils monta au premier à la chambre de son père et l'y trouva couché sur le lit. Le croyant seulement endormi, il se retira sans bruit de crainte de le réveiller. C'est seulement un peu plus tard que la femme du malheureux connût la triste réalité.

Le médecin de Varreddes n'a pu que constater la mort.

On ne sait à quoi attribuer la funeste résolution de la victime dont les funérailles ont eu lieu hier mercredi.

1891

Service historique de la Défense, établissement de la Marine / Ministère de la Marine & des Colonies, du 1^{er} janvier 1894 (p. 49)

SOUS-CHEFS DE BUREAU.						
DATE de naissance.	BUREAUX.	NOM ET PRÉNOMS. DATE DE PROMOTION.	DATES DES PROMOTIONS ANTÉRIEURES.			DATE d'entrée au service.
			Sous-chef.	Commis principal.	Commis.	
10 Juill. 1848	Ord. et compt.	1 ^{re} CLASSE. 1 ^{er} janvier 1891. Charruau (Édouard- Frédéric-Jules) ✕.	1 ^{er} Janv. 1888	1 ^{er} Janv. 1877	1 ^{er} avril 1869	1 ^{er} avril 1867

1896

Gil Blas, directeur A. Dumont, du 4 avril 1896. Gué-à-Tresmes (annonce pour la vente)

CHATEAU du Gué, à TRESMES, pr. Meaux et Lizy-sur-Ourcq. Parc, bois de gr. valeur. Cce 26 hect. clos entièrem. p^r murs et rivière. Chasse et Pêche. A adj. s^r ench., ch. not. Paris, 28 avril 96. M. à p. 110,000 fr. S'adr. à M^e Dufour, not. Paris, bd l'oissonnière, 15, qui dél. perm. visit^r.

1896

Le Figaro, du 7 avril 1896. Gué-à-Tresmes (annonce pour la vente), p. 6

CHATEAU du Gué, à TRESMES, pr. Meaux et Lizy-sur-Ourcq. Parc, bois de gr. valeur. Cce 26 hect. clos entièrem. p^r murs et rivière. Chasse et Pêche. A adj. s^r ench., ch. not. Paris, 28 avril 96. M. à p. 110,000 fr. S'adr. à M^e Dufour, not. Paris, bd l'oissonnière, 15, qui dél. perm. visit^r.

1898

Journal de Seine-&Marne, du 21 octobre 1898. Meaux, étude de M^e Georges Lugol, avoué (extrait de la vente du château du Gué-à-Tresmes & ses dépendances), p. 3.

Étude de M^e **Georges LUGOL**, avoué à Meaux, boulevard Jean-Rose, N° 13, successeur de M^e BENOIST.

PURGE LEGALE

Suivant exploit de **Vendeuil**, huissier à Lizy-sur-Ourcq en date du dix huit octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, enregistré.

Et à la requête de monsieur Édouard-Jules-Frédéric CHARRUAU, propriétaire, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant au Gué-à-Tresmes, commune de Congis.

Pour lequel domicile est élu à Meaux, boulevard Jean-Rose, N° 13, en l'étude de M^e **LUGOL**, avoué.

Notification a été faite à monsieur le PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE, près le Tribunal Civil de Meaux, en son parquet sis au Palais de Justice.

De l'expédition dûment en forme d'un acte dressé au greffe du Tribunal Civil de Meaux le quatorze octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, enregistré, constatant le dépôt y effectué le dit jour par Me **LUGO**, avoué, de la copie dûment timbrée, collationnée, signé & enregistrée, d'un acte reçu par Me **Mahot de la Quérantonais**, notaire à Paris, & M^e **Roy**, notaire à Lizy-sur-Ourcq, le six mai mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, enregistré.

Contenant : Vente par M. Ernest-Pierre VASSE, propriétaire, & dame Zoé MOREL, son épouse, demeurant ensemble au château du Gué-à-Tresmes, commune de Congis, au profit du requérant.

Moyennant, outre les charges, le prix principal de **cent cinq mille francs**.

Du château du Gué-à-Tresmes & ses dépendances, situé commune de Congis, canton de Lizy-sur-Ourcq, arrondissement de Meaux, contenant vingt-six hectares quatre ares sept centiares ;

Avec déclaration à monsieur le PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE.

1° Que la dite notification lui était faite en conformité de l'article 2194 du code civil pour qu'il ait à prendre dans le délai de deux mois de ce jour, sur l'immeuble sus-désigné, telles inscriptions d'hypothèque légale qu'il aviserait & que faute par lui de ce faire le dit immeuble passerait & demeurerait aux mains du requérant libéré & purgé de toutes charges & hypothèques de cette nature.

2° Que les anciens propriétaires outre les vendeurs étaient :

Rose-Françoise-Laurence Bourguin, veuve de Jacques-Claude-Barthelemy Vasse ;

Communauté Vasse-Bourguin ;

Anne-Auguste-Jacques, comte de la Myre-Mory.

Et que ne connaissant pas tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèque légale sur l'immeuble sus-désigné, le requérant ferait publier ladite notification dans un journal d'annonces judiciaires de l'arrondissement de Meaux conformément à la loi.

Pour extrait :

Signé : **G. LUGOL**.

1899

Annuaire – canton de Lizy-sur-Ourcq – 1899

Congis :	moulin :	prop. CORNET	qui l'exploite
	grande ferme :	prop. de BENOIST	(baron Emmanuel de BENOIST fermier MONY)
Gué-à-Tresmes :	château :	prop. CHARRUAU	
	moulin :	prop. VASSE	meunier VASSE
	caoutchouterie :	prop. LECOQ & C ^{ie}	qui l'exploite

moulin : prop. COUTELET père COUTELET fils qui l'exploite
ferme : prop. PAPIN fermier GARNIER (14)

1901

L'Abeille de Fontainebleau : journal administratif, judiciaire, industriel & littéraire, du 30 août 1901

Les petits chasseurs à pied de Vincennes qui, par leur allure crâne et martiale, avaient obtenu tant de succès l'an dernier à Fontainebleau, n'y exécuteront pas cette fois leurs feux de guerre.

Par suite des ordres du gouverneur militaire de Paris, le 26^e bataillon de chasseurs à pied exécutera des tirs à grandes distances près de Meaux, pendant les journées des 29, 30, 31 août et 1^{er} septembre prochain. Ces tirs auront lieu dans le quadrilatère Chambry, Barcy, Trocy, Gué-à-Tresmes.

1907

Édouard-Frédéric-Jules CHARRUAU, sous-chef de bureau au Ministère de la Marine, chevalier de la Légion d'honneur (décret du 5 juillet 1888), né le 10 juillet 1848, à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin, N° 36 (II^e arrondissement ancien, devenu 9^e arrondissement), mort le 29 juin 1907, à Congis (Seine-&Marne) (15).

La Lanterne : journal politique quotidien, du 6 août 1907. M. CHARRUAU (annonce d'un testament), p. 3

SEINE-ET-MARNE

L'Ép. - M. Charruau, ancien fonctionnaire du ministère de la marine est récemment décédé au Gué, à Tresmes, près de Congis, où il vivait très retiré.

Par son testament, qui vient d'être ouvert, le défunt lègue à l'Académie française, toute sa fortune, évaluée à 400,000 francs environ, plus son magnifique château entouré de dix hectares de parc.

Le Rappel, directeur gérant Albert Barbieux, du 6 août 1907. † M. CHARRUAU (annonce d'un testament)

M. Charruau, ancien fonctionnaire du ministère de la marine, est récemment décédé au Gué, à Tresmes, près de Congis, où il vivait très retiré. Par son testament qui vient d'être ouvert, le défunt lègue à l'Académie française toute sa fortune, évaluée à 400.000 francs environ, plus son magnifique château entouré de dix hectares de parc.

1908

Le Figaro, directeur gérant Gaston Calmette, du 15 février 1908. † M. CHARRUAU (article sur le legs), p. 1/6

Madame X... & l'Académie française
HISTOIRE D'UN TESTAMENT

Congis, 14 février.

Une toute petite gare en plein champ, dans le brouillard (Isles-Armentières-Congis n'est même point une station ; c'est une « halte »). Une carriole est là, que conduit une vieille femme et qui attend les journaux du matin, et le voyageur possible.

– Est-ce que vous pouvez me conduire au château, madame ?

¹⁴ Extrait du fichier : *Les fermes d'Alfred* [MONY] ; geomony.wordpress.com.

¹⁵ Le 2 juillet 1907, après le transport du corps, fut inhumé au cimetière de Montmartre, situation de la sépulture : 4 • 1 • 4 le long du mur. Paris, cimetière de Montmartre. – Registre journaliers d'inhumation | 23 avril 1907-8 octobre 1907, vue 15/31.

– Ma foi, monsieur, mon cheval est ben essoufflé pour cette montée-là. Mais de Congis on vous indiquera le chemin ; c'est pas loin ; une demi-heure à pied, par la route.

On file, au petit trot saccadé du vieux cheval qui n'en peut plus, et voici, au bout d'un kilomètre ou deux, Congis : un rassemblement de maisonnettes pauvres, aux façades d'un blanc sale, aux toits rouillés. Un jour blafard éclairé ce paysage de silence. Où donc sont les gens ?

La carriole s'est arrêtée. Ma cochère désigne une côte : « C'est à gauche, là-bas, et puis tout droit. » Le brouillard a détrempe la route, et l'on patauge. Au haut de la montée, une femme en sabots, un panier, au bras, sort d'une maisonnette et me dit bonjour. Nous marchons dans la boue, côte à côte.

– C'est bien là-haut, madame, le Gué-à-Tresmes ?

– Oui, oui, m'sieu. Je vais y cueillir du pissenlit. C'est dur de vivre, allez ; faire des chemins pareils et peiner des heures pour gagner douze sous...

– Le château est loin ?

– Non. Tenez, vous le voyez d'ici, à travers les arbres : c'te grande maison blanche...

– On peut le visiter ?

– Peut-êt' *ben*. La gardienne est là. Depuis la mort de M. Charruau, elle n'en a point bougé. Si elle hérite de ça, c'est une bonne affaire.

Je vois que ma compagne de route lit peu les journaux. Elle ignore la donation de M. Charruau, et que le château du Gué-à-Tresmes est depuis quelques jours la propriété d'un légataire inattendu, qui s'appelle l'Académie française. Je le lui dirais bien ; mais alors il faudrait expliquer à cette brave femme ce que c'est que l'Académie française, et je ne m'en sens pas le courage.

– Est-ce que vous connaissez cette « gardienne » ?

– Non. Elle n'est point d'ici. Elle vient de Paris, je crois, et on ne l'aime guère, à Congis. Ma nièce a été domestique au château ; elle n'a pas pu rester. Songez : c'est une maison où on n'est point nourri... *on y fait la soupe pour quatre jours*...

– Et M. Charruau ?

– Ma foi, je ne sais pas non plus d'où il venait. Il était malade ; un peu fou, comme qui dirait. Il vivait là toute l'année. Il n'avait point d'amis. Des fois, on le voyait se promener dans son parc, tout seul. Il était venu se loger là-haut parce qu'il paraît que le bruit du chemin de fer lui faisait mal...

Brusquement, la marchande de pissenlits s'était interrompue ; puis, à voix basse :

– Tenez, voyez-vous là-bas, dans ce creux, une femme en jupe rouge avec un capuchon ? C'est elle. Elle rentre du potager. La porte du château est là, tout près, au tournant du chemin...

Une grille, que continue au ras de la route un mur pourri, plein de brèches, qui n'en finit pas ; sur le côté, une étroite porte en bois vert, et près de la porte une sonnette, que protège contre la pluie un petit chapeau de tôle rouillée. Le château s'élève derrière cette grille. C'est une monumentale maison blanche à pignons d'ardoise, dont un tympan nu coiffe la porte d'entrée. La pluie en a maculé et dégradé les façades ; un perron aux marches noires d'humidité borde le rez-de-chaussée dont toutes les persiennes sont closes. La « gardienne » me rejoint.

C'est une solide petite femme, de mine énergique et fine ; elle a des yeux très beaux ; du capuchon débordent des mèches grises, autour d'un visage aux traits réguliers, que la couperose a légèrement touché. Elle a dû être ravissante, cette « gardienne ». Je lui dis le but de ma visite ; qu'on a beaucoup parlé à Paris, ces temps-ci, du legs Charruau, du château du Gué-à-Tresmes ; mais que, même à l'Académie, on ignore ce que c'est que, ce château-là et ce que fut ce monsieur Charruau, dont on hérite ; et qu'il serait bien intéressant de le savoir...

– Entrez, monsieur. Je vous dirai tout cela.

La « gardienne » s'exprime avec une correction parfaite, et d'une voix douce, unie, marquée d'un léger accent blésois, elle répond à toutes les questions que je lui pose.

Elle me raconte que le château qu'elle devra bientôt quitter, et qu'elle est seule à garder depuis le 28 juin 1907, jour où subitement mourut M. Charruau, fut construit en 1775 et habité jusqu'au début du dernier siècle par le comte de Lamire-Maury ; qu'un meunier, nommé Vasse, dont la famille habite encore le pays, acheta ce château et, n'ayant point d'argent, le paya en coupant une partie des arbres, du parc (vingt-six hectares de bois), qu'il vendit ; que durant soixante années les Vasse, de père en fils, occupèrent ce domaine, et que c'est d'eux que l'acquit, il y a dix ans, M. Charruau.

M. Charruau, bienfaiteur de l'Académie, était un ancien fonctionnaire de la marine. Il avait été attaché d'abord – très jeune – aux cabinets de l'amiral Rigault de Genouilly et de l'amiral Pothuau, et c'est comme sous-chef du bureau des Invalides de la marine qu'il y a treize ans et demi il démissionna, pour jouir de sa fortune et se reposer. Il était originaire de Bretagne, fils d'un médecin et âgé, à cette époque, de quarante-cinq ans. Il était célibataire ; il l'est resté.

– Et c'est ici qu'il est venu se fixer ?

– Pas tout de suite. M. Charruau était neurasthénique et ne pouvait plus supporter la vie de Paris. Il acheta d'abord une propriété à Clinchamps, près de Caen, s'y déplut et vint, au bout de trois ans et demi, en 1898, s'établir ici. Les Vasse lui ont vendu cette propriété 105,000 francs. Il possédait exactement 20,000 francs de rente.

– Et ce sont ces 20,000 francs de rente qu'il lègue à l'Académie ?

– Oui.

– Dites-moi, madame : comment cette idée singulière de léguer à l'Académie française sa fortune et sa maison a-t-elle bien pu venir à M. Charruau ? Quelles raisons pouvaient inciter à un tel choix plutôt qu'à tout autre un sous-chef de bureau des Invalides de la marine ?

– Je ne sais pas, monsieur.

– A la rigueur, on comprendrait qu'un philanthrope mêlé au monde académique, qu'un simple homme de lettres même...

La « gardienne » sourit avec timidité.

– M. Charruau faisait des vers, dit-elle. Il était membre de la Société des poètes français, que préside M. Dorchain, et il y a cinq ou six ans il a publié, sous le pseudonyme d'Édouard d'Herville, un petit volume de poésies, qui est intitulé *les Jours et les Nuits*. Tenez, j'en ai là un exemplaire. Le voulez-vous ?

Rapidement, je feuillette le mince volume que me tend la gardienne. Il y a un peu de tout, dans ces pages ; des croquis parisiens :

Une jeune femme élégante
Monte, hautaine, en omnibus.
Le conducteur, d'humeur galante,
Murmure : « Elle est vraiment charmante,
C'est une nouvelle Vénus »...

Des croquis campagnards :

Le petit lapin
A l'esprit mutin.
Du chasseur il raille
La lourde ferraille,
Du soir au matin.
Dans le jour, il bâille
Et vit en hibou,
Tapis dans son trou.
Ah ! qu'il est canaille !
Ah ! qu'il est malin,
Le petit lapin
A l'esprit mutin.,

Parfois, l'auteur se hausser à la philosophie :

Infailibilité de tout diagnostic !
Discerner les causes
Des choses,
Voilà le *hic*.

– Il en a fait d'autres, dit doucement la « gardienne ».

– Aussi... gentils que ceux-ci ?

– Je ne sais pas. Cela s'appellera le *Mystérieux Livre*. Il a donné six cents francs à un éditeur pour les publier ; le volume est à l'impression et paraîtra, je crois, bientôt.

Voilà de quoi, réjouir M. Gaston Boissier, qui peut-être ignorait la nouvelle. L'Académie, dans quelques jours, va se trouver, grâce à M. Charruau, propriétaire d'un volume de poésies, si j'ose m'exprimer ainsi, dont elle ne sera pas moins embarrassée qu'elle ne l'est déjà de son château.

J'insiste :

– Ainsi, M. Charruau n'avait aucune famille ?

– Si monsieur, autrefois. Et il avait rédigé plusieurs testaments qui sont déposés à Paris chez M^e Mahot de La Querantonais. A cette époque, il partageait sa fortune entre ses parents et... moi. Tous ses parents sont morts. Alors, vers 1898, quand nous sommes venus nous fixer ici, M. Charruau a fait un nouveau testament, qui est resté pendant neuf ans dans le tiroir de son bureau, et qui est actuellement déposé chez M^e Lebarque, notaire à Lizy-sur-Ourcq. Par ce testament, M. Charruau me léguait toute sa fortune, et ce château...

La « gardienne » vit que je n'osais plus questionner ; d'une voix sourde, un peu tremblée, elle ajouta :

– Nous étions ensemble depuis trente-trois ans...

Et puis elle continua son histoire.

M. Charruau était arrivé malade au château, et d'année en année son mal s'aggravait. Au bout de peu de temps, sa compagne s'aperçut que, même vis-à-vis d'elle, il avait changé d'humeur. Il devenait méfiant, soupçonneux ; la neurasthénie des premiers temps devenait une sorte de délire de la persécution. Un jour, la malheureuse femme vit des hommes qui rôdaient autour du château, l'épiaient...

– Je compris, me dit-elle, que j'étais filée. Comment l'idée de si infâmes soupçons avait-elle pu s'éveiller dans l'esprit de M. Charruau ? Songez, monsieur... nous vivions ici dans un désert ; nous ne recevions personne ; nous n'avions ni chevaux ni voiture, ne sortant même plus de chez nous ; et puis enfin M. Charruau avait cinquante-neuf ans quand il est mort, et j'en ai soixante-quatre. Alors la pensée m'est venue que quelqu'un exploitait sa faiblesse contre moi... Le hasard d'une lettre ouverte sur son bureau, et qu'il n'avait pas achevé d'écrire, me mit sur le chemin de la vérité.

» Cette lettre était adressée à un ancien fonctionnaire du ministère du commerce, M. L... qui venait voir mon ami de temps en temps, et dont j'avais de sérieuses raisons de suspecter la délicatesse (cet homme s'est enrichi jadis en s'emparant de la confiance d'un ami malade dont il a capté l'héritage). Et la lettre commencée contenait cette phrase : « Il faut que nous allions voir, *via* Lamartine, *Hominus*. » Je vins à Paris ; j'explorai patiemment la rue Lamartine et je finis par découvrir au numéro 20 l'homme que la lettre désignait. Je le reconnaissais c'était un des agents qui étaient venus me surveiller au château.

» Cet homme, pressé de questions, m'avoua tout. Il me dit les rapports mensongers qu'il avait faits par ordre (je les ai retrouvés dans les papiers de M. Charruau, après sa mort !), et il me confessa que c'était à l'instigation de L... qu'il avait fait cela. L... comptait éloigner de moi M. Charruau et devenir le maître de sa fortune.

» Je revins au château, vous devinez en quel état. Je dressai l'inventaire de tout ce qui m'appartenait dans la maison ; puis j'avertis M. Charruau que je savais la vérité. Il nia... me rassura... mais un nouveau testament était fait, et déposé à Paris, chez M^e Alexandre Benoist, notaire, 38, rue de Bondy. C'est ce testament que M. L... a fait ouvrir, au lendemain de la mort de mon ami, et aux termes duquel l'Académie française devenait légataire de sa fortune et du château.

– Mais alors, M. L... lui-même était volé ?...

– Parfaitement, puisqu'il ne trouvait dans ce testament, au lieu de la fortune espérée, qu'un don de vingt mille francs ! Mais pourquoi l'Académie, au lieu de tout autre légataire ? Je vous répète que je n'en sais rien.

– Et le testament ne comporte-t-il pas d'autres charges ?

– Si. L'Académie devra subvenir aux frais d'entretien de la sépulture des Charruau, qui est située au cimetière Montmartre, et elle devra me servir une rente *viagère* de trois mille francs. »

(L'amie de M. Charruau avait, au cours de cet entretien, nommé M. L... ; je ne crois pas devoir citer ce nom, qui est celui d'un littérateur connu dont M. L... est, paraît-il, le proche parent.)

La « gardienne » avait achevé son histoire. Assise sur une petite chaise, au milieu de la vaste salle à manger sans feu – dans ce décor de vie seigneuriale où s'éparpillaient maigrement, le long de trop vastes murs et sous des plafonds trop hauts, le mobilier bourgeois, les bibelots, les gravures médiocres dont l'Académie devient (si comiquement) propriétaire, – l'abandonnée semblait, en vérité, une plus pauvre femme que la cueilleuse de pissenlits qui me conduisit tout à l'heure à sa porte. Je lui demandai :

– Où irez-vous ?

– Je ne sais pas. Et j'hésite aussi sur ce que je dois faire... Pensez, monsieur : depuis plus d'un an, je n'ai eu pour vivre que mes petites économies. M. Charruau, devenu très malade, ne me donnait plus rien, et quand, en juin dernier, je demandai au notaire de l'Académie de me servir une indemnité de gardiennage (il aurait bien fallu payer quelqu'un, si je n'avais pas été là ?), il me fit répondre que j'étais logée, et que cela suffisait. Alors j'ai demandé à l'Académie d'élever ma rente, pour plus tard, à dix mille francs. On m'a répondu qu'on examinerait cela quand le Conseil d'État aurait autorisé l'Académie à accepter le legs Charruau. L'autorisation est venue. J'attends... Des amis me conseillent autre chose ; ils m'engagent à faire un procès ; car enfin on a abusé contre moi de la faiblesse d'un malade... Mais à soixante-quatre ans, dites, on est bien vieille pour faire un procès ?

La « gardienne » s'était levée et me suivait, encapuchonnée, jusqu'à la route boueuse. Puis elle sourit tristement, salua d'un signe de tête : « Adieu, monsieur... », et derrière la porte lentement refermée la petite jupe rouge disparut.

Émile BERR.

1910

Le Petit Parisien : journal quotidien du soir, du 17 octobre 1910. M. CHARRUAU (annonce pour la vente), p. 4

DANS LES AUTRES DÉPARTEMENTS

BLOIS. — M. Silvain Herpin, âgé de soixante ans, journalier à Lamotte-Beuvron, s'est pendu dans son grenier.

CHATEAU-THIERRY. — Mlle Bérengère Remy, modiste, âgée de quatorze ans, nettoyait, hier, les glaces du magasin de sa patronne, lorsque l'échelle dont elle se servait glissa. La jeune fille tomba si malheureusement qu'elle se fractura le crâne. Elle est morte au domicile de ses parents.

CONGIS. — Le 10 novembre prochain aura lieu, au tribunal civil de Meaux, la vente sur publications judiciaires du château du Gué-à-Tresmes, légué à l'Académie française par M. Charruau. La mise à prix est de 70.000 francs.

COULOMMIERS. — Le cercle républicain de

1912

La Dépêche de Brest : journal politique & maritime puis journal de l'Union républicaine, puis journal républicain quotidien, puis quotidien républicain du matin.

Mardi 26 novembre 1912 – 27^e année. – N° 9.976. – Mardi 26 Novembre 1912.

Louis Coudurier, rédacteur en chef.

(p. 4)

Étude de M^e H. Le Calloch,
avoué licencié à Brest, 7, rue
Jean Macé.

Purge d'hypothèques légales

Par acte passé au rapport de M^e Jan, notaire à Brest, en date du 5 septembre 1912, enregistré, suivi d'une déclaration de commande, au rapport du même notaire du 6 septembre 1912, M. Louis Péron, entrepreneur, demeurant & domicilié à Brest, rue Victor Hugo, 8, a acquis de M. Louis-Yves Léon, deuxième-maître de la marine, en retraite, demeurant & domicilié à Brest, quai de la Douane, 44, & de M^{me} Catherine à Palaren, au Rody, en Guipavas, époux séparés.

DESIGNATION : En la commune de Guipavas, route du Moulin-Blanc, près la gare du Rody, une villa contiguë à la villa Ker-Coant, élevée sur caves d'un rez-de-chaussée & d'un étage de sept pièces ; anglaises, véranda, serre, poulailler, eau potable & grand jardin muré.

Telle au surplus que la propriété s'étend, se poursuit & comporte avec toutes ses circonstances, sans aucune exception ni réserve, moyennant, outre les charges, le prix principal de onze mille trois cents francs.

Ces actes ont été transcrits au bureau des hypothèques de Brest, le 12 septembre 1912, vol. 1335, n° 32.

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du tribunal civil de Brest, le quinze novembre 1912, & le procès-verbal de dépôt délivré par le greffier a été signifié par exploit enregistré de M^e Tromeur, huissier à Brest, du 23 novembre 1912,

1° à M. le Procureur de la République, près le Tribunal civil de Brest ;

2° à M. Yves-Joseph Talarmin, maître armurier de la marine, demeurant & domicilié à Brest, rue de Paris, 153, en sa qualité de subrogé tuteur du mineur Joseph Léon, issu du mariage de M. Louis-Yves Léon, avec feu dame Jeanne-Perrine Talarmin.

Avec déclaration que la dite notification leur était faite, pour qu'ils aient à prendre telles inscriptions d'hypothèque légale qu'ils aviseront dans le délai de deux mois & que faute par eux de se mettre en règle dans ce délai, l'immeuble dont s'agit sera & demeurera définitivement purgé & livre entre les amins de l'acquéreur de toutes hypothèques de cette nature, conformément à l'article 2.194 du Code Civil.

Avec déclaration en outre à M. Le Procureur de la République que les anciens propriétaires du dit immeuble sont indépendamment des vendeurs :

1° M^{me} Ambroisine Causeur, veuve Victor-Édouard Langelier.

2° M. Édouard-Jules-Frédéric Charruau, M. Jean-Marie Abjean, veuf de M^{me} Marie-Anne Cabon ; M. François-Marie Cabon, veuf de M^{me} Barbe Berthou ; M. Augustin-Marie Cabon ; M^{me} Anne-Françoise Cabon, veuve de M. Jacques Kermaïdie ; M. Raymond Le Breton ;

3° Les héritiers de M^{lle} Céline-Marie-Sébastienne Hugot-Derville :

4° M^{lle} Coralie Hugot-Derville : M^{me} Adèle Hugot-Derville, épouse de M. de Boisgueuehenneue.

Et que tous ceux du chef de qui il pourrait être pris inscription d'hypothèque légale n'étant pas connus de l'acquéreur, cette insertion a pour but de purger l'immeuble vendu de toute hypothèque légale inconnue, conformément à l'avis du Conseil d'État du 9 mai 1807.

H. LE CALLOCH,

Avoué licencié,

12076

1914

Le Petit Oranais, petit africain – colon oranais

33e année – 5^e série – N° 6469.

Mardi 24 & Mercredi 25 février 1914

E. Renaudin, directeur, 4, rue Général-Joubert à Oran.

(p. 4)

ÉTUDE

de M^e Ed. **JAUFFRET**
Avoué à Oran, 10, rue
Ampère (successeur de
M^e E. JACQUES).

VENTE

sur saisie immobilière
en deux lots séparés de :
Premier lot :

Une parcelle de terrain

en nature de terre de culture, sise commune de **Sidi Ali-Bou-Amoud**, commune de **Guiard**, près d'**Aïn-el-Allem** ⁽¹⁶⁾, canton d'**Aïn-Témouchent**, de la superficie de 104 hectares, 88 ares, 97 centiares.

¹⁶ Aïn-el-Allem (Aïn-el-Alem) (Ain-el-Allem).

Ensemble les constructions existant sur la dite parcelle, consistant en une maison d'habitation comprenant 5 pièces, 2 écuries, & un hangar.

—
Deuxième lot :

Une parcelle de terrain

aussi en nature de culture sise au même territoire que la précédente, de la superficie de 49 hectares, 84 ares, 38 centiares.

—
L'adjudication aura lieu le *Samedi 28 Mars 1914*, à neuf heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance d'Oran, séant au Palais de Justice de la dite ville, place du Square Garbe (17).

—
On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'aux requête, poursuites & diligences de Monsieur René SERGENT, architecte demeurant à Paris, rue Treilhard N° 9 [8^e arrondissement], ci-devant, & actuellement rue Le Tasse, n° 5 bis [16^e arrondissement] ;

Poursuivant, ayant M^e Édouard JAUFFRET pour avoué constitué ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1° M. Gabriel GONZALVEZ ou GONZALES y ESCOBAR, propriétaires demeurant à Aïn el-Allem, commune de Guiard, ci-devant & actuellement à Beni-Saf pris tant en son nom personnel que comme tuteur naturel & légal de : 1° Manuela GONZALVEZ ; 2° Isabelle GONZALVEZ ; 3° Isidoro GONZALVEZ ; 4° Gabriel GONZALVEZ ; Et Juan GONZALVEZ, ses cinq enfants mineurs issus de son union avec la dame Antonia GONZALVEZ, son épouse décédée ;

2° M. Mota Raphaël de la Santissima Trinidad, chauffeur, demeurant à Béni-Saf pris tant en son nom personnel que pour la validité de la procédure à l'égard de son épouse Gonzalvez [GONZALVEZ] Antonia Manuela ;

3° La dite dame Gonzalvez [GONZALVEZ] Antonia Manuela, épouse du dit sieur Mota avec lequel elle demeure à Béni-Saf.

4° M. Aznar [AZNAR] Bernardo José, ouvrier mineur, demeurant à Béni-Saf, pris tant en son nom personnel que pour la validité de la procédure à l'égard de son épouse dame Gonzalvez [GONZALVEZ] Maria Dolorès ;

5° La dite dame Gonzalvez [GONZALVEZ] Maria Dolorès, épouse du dit sieur Aznar [AZNAR], avec lequel elle demeure à Béni-Saf ;

6° M. Ortiz [ORTIZ] Diégo père, cultivateur, demeurant à Ain-el-Allem, commune de Guiard, canton d'Aïn-Témouchent, pris tant en son nom personnel que pour la validité de la procédure à l'égard de son épouse dame Gonzalvez [GONZALVEZ] Véronic a Marie del Carmen ;

7° la dite dame Gonzalvez [GONZALVEZ] épouse du sieur Ortiz [ORTIZ] sus-nommé, avec lequel elle demeure à Aïn-el-Allem ;

8° M^{me} Trinidad Gonzalvez [GONZALVEZ] épouse de M. Antonio Navarro, cultivateur avec lequel elle demeure à Ain-el-Allem, commune de Guiard ;

9° M. Antonio Navarro, demeurant au même lieu, pris tant en son nom personnel que pour l'assistance & l'autorisation maritales & la validité de la procédure à l'égard de son épouse sus-nommée.

Parties saisies sans avoué constitué ;

Il sera le *Samedi vingt huit Mars, mil neuf cent quatorze*, à neuf heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance d'Oran, séant au Palais de Justice de la dite ville, sis place Garbé, procédé à la vente sur saisie réelle, aux enchères publiques, à l'extinction des feux, au plus offrant & dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit ;

—
DÉSIGNATION

des immeubles à vendre

(Copie littérale du procès-verbal de saisie)

—
Premier lot :

Une parcelle de terrain en nature de culture, sis sur le territoire du douar-commune de Sid-Ali-Bou-Amoud, commune de Guiard, près du centre en création appelé Ain-el-Allem, canton d'Aïn-Témouchent, arrondissement d'Oran, de la superficie, d'après un acte d'obligation reçu par M^e PRAILLY lors notaire à Oran, le vingt quatre juillet mil neuf cent neuf enregistré, de cent quatre hectares, quatre-vingt-huit ares, quatre-vingt-dix-sept centiares, faisant partie du lot portant au plan du lieu, le numéro deux cent seize & portant la lettre F, teinte jaune, du plan de division, du dit lot, numéro deux cent seize annexé à la minute d'un contrat de vente reçu par le même notaire, les six, dix-sept & vingt-huit Novembre mil neuf cent trois.

Cette parcelle est limitée, au Nord par l'Oued Attach, la séparant du territoire des Oulhassas-Cherragas, au Sud & au Sud-Est, par une autre parcelle dépendant aussi du lot numéro deux cent seize, appartenant à M. José MARTINEZ, & à l'Ouest par l'Oued Attach & le Chabat Mehless la séparant du territoire des Beni Riman.

Ensemble les constructions existant sur la dite parcelle consistant en une maison d'habitation à simple rez-de-chaussée, couverte en tuiles, comprenant cinq pièces, une écurie & deux hangars.

—
Deuxième lot :

—
¹⁷ Square Garbe (Square Garbé)

Une parcelle de terrain, en nature de terre de culture, sise au même territoire que la précédente, de la superficie, d'après le même acte d'obligation, de quarante neuf hectares, quatre vingt quatre ares, trente huit centiares, faisant partie du lot, porté au plan du lieu, sous le numéro deux cent dix huit, & portant la lettre F, teinte jaune au plan de division du dit lot numéro deux cent dix huit, annexé à la minute du contrat déjà énoncé ;

Cette parcelle est limitée au Nord-Ouest & à l'Ouest par un ravin la séparant du territoire des Beni-Riman, à l'Est par deux autres parcelles dépendant aussi du dit lot numéro deux cent dix huit, & appartenant aux sieurs Francisco ARENA & Domingo NAVARRO, & au Sud par le Chabat Oum Raïem, le séparant du territoire de Sidi Ali Bouchaïb.

Les immeubles présentement mis en vente sont occupés savoir :

La propriété de cent quatre hectares, quatre vingt huit ares, quatre vingt huit ares, quatre vingt dix sept centiares, par un sieur Antonio LAZANO dit Tariaja cultivateur demeurant au dit lieu, dont il n'a pu être connu les conditions de location ;

Et le terrain de quarante neuf hectares, quatre vingt quatre ares, trente huit centiares, par un sieur Raphaël BAEZA, cultivateur demeurant au dit lieu, suivant bail verbal & moyennant un loyer annuel de quinze cents francs.

Extrait de la matrice cadastrale des propriétés bâties de la commune de Guiard, canton d'Aïa-Témouchent, arrondissement d'Oran, case 31 (voir ci-dessous) ; M. Gabriel GONZALVEZ dit GONZALÉS, propriétaire à Aïn el-Allen ;

Délivré sur la réquisition de M^e GOMAR, huissier à Aïn-Témouchent.

Pour extrait certifié conforme. Guiard le trois Décembre mil neuf cent treize.

Le Maire : MICHEL.

NOTA. – Il résulte de renseignements fournis par la partie saisie : Que la parcelle de terrain comprenant le premier lot est entièrement défrichée, qu'il existe sur ce terrain quatre hectares complantés en vignes & 250 arbres fruitiers, que les constructions se composent de deux pièces de 8 m. sur 4 m. deux de 4 m. sur 4, deux écuries de 8 m. sur 4, un hangar de 4 m. sur 4, cour entourée de murs. A trente mètres de la ferme il existe un abreuvoir. Le terrain est traversé par la route en construction pour desservir le village d'Aïe Alem.

Cette route passe à environ cent mètres des bâtiments de la ferme & celle-ci se trouve à 1.500 mètres environ du nouveau centre d'Aïn Alem.

Le terrain formant le second lot se trouve à 1 500 mètres environ de la ferme.

PROCÉDURE

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis réellement suivant procès-verbal de M^e GOMAR, huissier à Aïn-Témouchent en date du six Décembre mil neuf cent treize, visé, enregistré dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques d'Oran, avec les exploits de dénonciation, le trente Décembre mil neuf cent treize, volume cent soixante seize, numéros vingt quatre, vingt cinq & vingt six ;

Le cahier des charges dressé par M^e Édouard JAUFFRET, avoué pour parvenir à la vente des dits immeubles, a été déposé, après enregistrement, au Greffe du Tribunal civil d'Oran, le dix sept Janvier mil neuf cent quatorze, ainsi que le constate un acte de dépôt en date du même jour enregistré, & la publication a été fixée au samedi vingt & un Février mil neuf cent quatorze, à neuf heures du matin ;

Le dit jour acte de la publication a été donné, & par le même jugement, la vente a été fixée au *Samedi vingt huit Mars mil neuf cent quatorze*.

PURGE LÉGALE

Tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour cause d'hypothèque légale, devront la faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication, à peine de déchéance.

MISE À PRIX

Outre les charges, clauses & conditions énoncées, au cahier des charges, les dits immeubles seront mis en vente, sur les mises à prix fixées par le poursuivant :

Pour le premier lot à la somme de vingt mille frs., ci. 20.000 fr.

Pour le deuxième lot à la somme de cinq mille frs., ci. 5.000 fr.

Frais & remise proportionnelle en sus.

Fait & rédigé par M^e É. JAUFFRET, avoué poursuivant soussigné, à Oran, le vingt un Février mil neuf cent quatorze.

E. JAUFFRET.

Enregistré à Oran, le Février 1914, F^o , C^o recu, 0 fr. 85 centimes, décimes compris.

Le Receveur, signé ;

BORELLY.

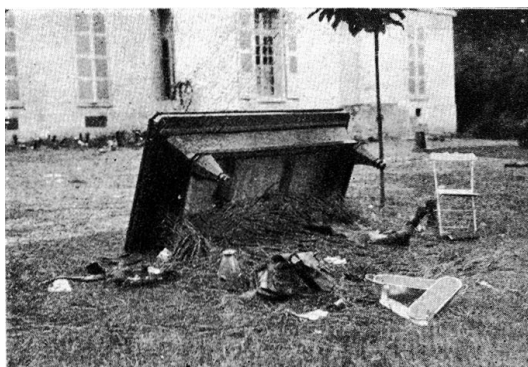
S'adresser, pour plus amples renseignements, à l'étude de M^e É. JAUFFRET, avoué à Oran rue Ampère, n° 10, & au Greffe du Tribunal civil d'Oran, où le cahier des charges est déposé.

Extrait de la matrice cadastrale

INDICATION			REVENU		Case de la matr. d'où sont tirés & ou sont portés les propriétés		ANNÉE de la Mutation	
de la Section	du n° du plan	du lieu dit. du quartier de la rue, &c.	par propriété	total	tirés de	porté à	entrée	sortie
		Aïn el-Allem	120 fr.	120 fr.	»	»	1913	1913

Bataille de l'Ourcq du 5 au 9 septembre 1914. Le château & son parc a été occupée par les Allemands & transformée en ambulance.

Un certain nombre de blessés allemands moururent à l'ambulance & furent enterrés dans le jardin ; leurs effets furent abandonnés, comme le montre la photo ci-contre, lors de la retraite. Cette retraite dut prendre les occupants à l'improviste, car la table des officiers était encore servie lorsque les troupes françaises pénétrèrent dans le château (18).



le billard du château, p. 114



effets abandonnés par les Allemands au château, p. 115



¹⁸ Guides Michelin pour la visite des Champs de bataille : Champs de bataille de la Marne – I. – L'Ourcq, Meaux-Senlis-Chantilly. S. l., Michelin & C^e, 1917, p. 114 & p. 115.

Il semble que le château est raccordé à l'eau courante, & produit de l'eau chaude (voir les deux robinets sur la photographie de la préparation d'une tisane bienfaisante, après une dure journée de Kriegspiel) (19).

Les Hommes du jour : publication consacrée à la Première Guerre mondiale. Éditeur [s. n.] (Paris)

Vision d'épouvante

—o-o-o—

Nous partons au petit jour. Dans la fraîcheur du matin, nous filons à toute vitesse. De loin en loin un soldat nous barre la route et nous enjoint, d'un geste comminatoire, de stopper. Il faut montrer patte blanche, avoir en mains le précieux papier qui fait que la baïonnette croisée se replace au port d'arme.

Dans le bois, des milliers de ruminants sont parqués, Le Ventre de Paris ne souffrira pas. De bonnes bêtes sont là pour la faim de l'Ogre.

Nous filons...

La campagne fait songer à la Beauté de Baudelaire. Elle est belle comme un rêve de toute éternité.

Nous filons...

Voici des ponts meurtris, des maisons blessées, des rues mortes. Voici la voie ferrée sur laquelle pendent des fils télégraphiques coupés par l'ennemi. Voici l'hôpital où des hommes, qui, hier encore, se battaient, vigoureux et braves, disputent à la mort une vie qui s'en va.

Nous partons pour le champ de bataille.

Des escadrons de cavalerie viennent vers nous. Nous ralentissons l'allure. Dragons et cuirassiers vont au pas calme de leurs chevaux. Nous sentons que la victoire les enveloppe. Le dos tourné à l'ennemi, ils regagnent le cantonnement qui leur est assigné. Il n'est que les conquérants qui peuvent ainsi, avec cette tranquillité d'âme, s'offrir le luxe de tourner les talons.

De beaux et pauvres arbres tout mutilés jonchent le sol. Des deux côtés du chemin des corps sont allongés. Ce sont des soldats allemands qui ne reverront plus le ciel natal. Ici, la bataille a fait rage. La terre est bouleversée et ce ne sont qu'obus amoncelés, monticules hâtivement dressés, derrière lesquels les canons ennemis ont vomi leur mitraille, chevaux étendus, les jambes burlesquement dressées vers le ciel en une suprême ruade.

Nous continuons notre route vers Varredes.

Les maisons du village sont abandonnées. A travers les portes défoncées nous regardons atterrés l'étendue du pillage. Ah ! les intérieurs lamentables qui abritaient l'humble famille heureuse, aux heures douces de la paix.

Allongés sur la paille, ou assis sur des chaises, les yeux rêveurs et nostalgiques, des blessés allemands attendent des soins qui tardent à venir. Leurs jambes et leurs bras forment des bouffissures monstrueuses. Leurs chefs, dans leur hâte à déguerpir, les ont abandonnés, sans même laisser un major qui eût pu les panser.

Ils attendent, stoïques, sans oser murmurer, craintifs de perdre une vie déjà bien compromise.

Leurs yeux bleus, de beaux yeux d'enfants, de bons yeux candides, ne décèlent pas la rage destructive, l'instinct bestial qui les animait la veille, au combat.

Ce sont des blessés...

Une pitié instinctive nous gagne. Mais notre pensée nous ramène vers les nôtres; vers ceux de notre race qui sont tombés sur notre sol, tombés en barrant de toute la force de leurs bras, de toute la puissance de leurs armes, de toute la répulsion de leur âme, la route aux Vandales.

« Du pain ? »

C'est un officier allemand qui s'avance, le bras en écharpe, et nous salue par ce cri.

Une légère barbe blonde orne sa physionomie intelligente. Il parle à peu près français. « Cinq jours, dit-il, que nous n'avons pas mangé ».

J'étends les bras dans un geste d'impuissance et lui jette : « Vous avez tout pris. Les habitants eux-mêmes n'ont pas de pain ».

– Quand viendra-t-on nous chercher ?

– Ce soir », dis-je, au hasard. Il lève vers moi ses yeux bleus, des yeux incrédules et, résigné, s'assoit.

Plus loin, dans une prairie, sur les bords de l'Ourcq, un avion français repose, brisé. L'aviateur qui le montait est enterré sous lui.

Le cœur de l'homme et le moteur de l'oiseau ont cessé de battre ensemble.

Un peu plus loin, au château du Gué-à-Tresme, dont l'illustration donne dans son dernier numéro une image tragiquement fidèle, d'autres visions horribles nous attendent.

Tout est mis à sac dans ce château élégant. La cour ne forme qu'un amas de bottes, de sacs, d'armes brisées. De loin en loin un cadavre nous barre la route. Dans une allée du parc, un homme, avec de gros souliers ferrés, un pantalon de velours, la face recouverte d'une toile, la tête ne formant plus qu'une horrible bouillie, est étendu, les bras liés sur la poitrine.

C'est un paysan que les barbares ont fusillé, après un jugement sommaire.

A côté, devant la façade intérieure du château, dans de somptueuses allées bordées d'arbres majestueux, des tombes fraîches sont ornées de fleurs vives. Des officiers allemands sont enterrés là.

¹⁹ Auteur : Jacques MOREAU (1887-197 ?). Paris. Préfecture de police. Service de l'identité judiciaire Source : Ville de Paris / BHVP, 4C-EPF-004-0028. Conservation numérique : Bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris. Format : 17 x 12 cm. Publication : septembre-octobre 1914.

Le contraste est émouvant et symbolique. Ici, un homme lâchement assassiné, laissé en pâture à la vermine, là des tombes pieusement fleuries et recommandées - sans ironie - aux bons soins des nouveaux occupants.

Dans le château, les soudards ont fait ripaille. La cave a été entièrement vidée. Les meubles bouleversés traînent lamentablement. Un désordre immense. Sur des matelas, des blessés nus agonisent et jettent, crispés, leur dernier râle. Une odeur immonde nous suffoque. Mon cœur se soulève, je m'enfuis sur la route.

La pluie commence à tomber. Nous reprenons le chemin de Paris. Voici de nouveau Varreddes, de nombreuses voitures d'ambulance sont arrivées.

Les blessés coucheront ce soir dans un lit.

Durant tout le parcours, jusqu'à Meaux, l'odeur de charogne qui nous a suffoqués nous assaille, à nouveau, par bouffées.

Dans des trous larges et profonds, des paysans enfouissent des cadavres.

Une couche de paille, une couche d'hommes, une couche de chaux. Une nouvelle couche de paille, une nouvelle couche d'hommes, une nouvelle couche de chaux. Et ainsi de suite jusqu'à ce que le trou soit comblé,

Meaux ! Quelques minutes d'arrêt... Nous gagnons Paris, le cœur soulevé, l'âme triste... triste, emportant dans nos vêtements un peu de l'odeur du charnier.

Henri FABRE.

1915

Rapports et procès-verbaux d'enquête de la commission instituée en vue de la commission instituée en vue de constater les actes commis par l'ennemi en violation du droit des gens (décret du 23 septembre 1914).

Tome 1

(p. 10)

SEINE-&MARNE

...

A Congis, une troupe ennemie s'appêtait à brûler une vingtaine de maisons dans lesquelles elle avait jeté de la paille et répandu du pétrole, quand l'arrivée d'un détachement français l'empêcha d'exécuter ce projet.

...

A côté de ces attentats contre les propriétés, nous avons eu à relever en Seine-et-Marne plusieurs actes graves contre les personnes.

Au commencement de septembre, un cavalier allemand se présenta un jour, vers cinq heures de l'après-midi, chez le sieur Laforest, à May-en-Multien, et lui demanda à boire. Celui-ci s'empressa d'aller tirer du vin à son tonneau, mais le soldat, mécontent sans doute de n'être pas servi assez vite, déchargea son fusil sur la femme de son hôte, qui fut grièvement blessée. Conduite à Lizy-sur-Ourcq, M^{me} Laforest y reçut les soins d'un médecin allemand et dut subir l'amputation du bras gauche. Elle est morte récemment à l'hôpital de Meaux.

Le 8 septembre, dix-huit habitants de Varreddes, parmi lesquels se trouvait le curé, ont été arrêtés sans motif et emmenés par l'ennemi. Trois d'entre eux ont pu s'évader. Aucun des autres n'était encore revenu le 30 septembre, jour de notre transport. D'après les renseignements recueillis, trois de ces hommes auraient été massacrés. En tout cas, la mort de l'un des plus âgés, le sieur Jourdain, vieillard de soixante-treize ans, est certaine. Traîné jusqu'au village de Coulombs et ne pouvant (p. 11) plus marcher, le malheureux fut frappé d'un coup de baïonnette au front et d'un coup de revolver au cœur.

Vers la même époque, un homme de soixante-six ans, nommé Dalissier, et demeurant à Congis, a été sommé par des Allemands de leur remettre son porte-monnaie. Comme il ne pouvait donner d'argent, il fut ligoté avec une longe de bestiaux, et impitoyablement fusillé. On a constaté sur son cadavre les traces d'une quinzaine de balles.

...

N° 4.

L'an mil neuf cent quatorze, le trente septembre, à CONGIS (Seine-&Marne), devant nous,... etc.....

(p. 50)

FONTENY (Auguste), 66 ans, adjoint au Maire de Congis :

J'étais présent quand les Allemands sont arrivés dans ma commune, le 3 septembre. Entre le 6 et le 8, ils ont arrêté mon concitoyen Dalissier, âgé de 66 ans, au Gué-à-Tresmes, territoire de Congis. Ils l'ont saisi après lui avoir demandé son porte-monnaie. Furieux de ne pas avoir d'argent, ils l'ont attaché avec une longe à bestiaux et l'ont fusillé. J'ai vu le corps et l'ai même enseveli ; il était complètement défiguré et avait été atteint d'une quinzaine de balles.

Un autre habitant du village, Jourdain, qui avait été arrêté à Varreddes, a subi le même sort. Il a été emmené à Coulombs. Le mercredi, il ne pouvait plus marcher ; le lendemain, il a reçu un coup de baïonnette au front et un coup de revolver au cœur. C'est moi qui ai ramené le cadavre de Coulombs et qui l'ai inhumé ici. Jourdain, qui était mon beau-frère, était âgé de 73 ans.

Au moment où les Allemands s'appêttaient à incendier notre village, ayant bourré de paille, inondé de pétrole une vingtaine de maisons, l'arrivée des Français les a heureusement empêchés de mettre à exécution ce projet.

Après lecture, le témoin a signé avec nous.

~~~~~

*L'Express du Midi* : journal quotidien de Toulouse, du 15 août 1915. Bataille de la Marne.

## Autour de la Guerre

### ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DE LA MARNE

A l'occasion du premier anniversaire de la victoire de la Marne, l'Evêque de Meaux adresse aux prêtres et aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale dans laquelle il les convie à célébrer cette mémorable journée.

Le prélat rappelle d'abord que, « commencée le 5 septembre, aux portes de Meaux, cette bataille se déroula sur le plus vaste théâtre que l'histoire des faits militaires puisse enregistrer ». Puis il évoque ses conséquences qui, dit-il, furent considérables. « puisque, grâce à Dieu, cette victoire, remportée par la valeur de nos chefs et la vaillance de nos soldats, préserva la ville de Meaux, délivra Paris menacé et préluda au salut de la France ».

Il ajoute ensuite :

« C'est, en effet, aux portes de notre ville, inséparable de la grande mémoire de Bossuet, dont le nom, comme celui de Jeanne d'Arc, servit de mot d'ordre à notre armée en ces jours fameux, que le flot envahisseur des Allemands s'arrêta devant l'héroïsme de nos soldats, comme devant une digue et un rempart impénétrables.

» L'armée avait obéi à la lettre à l'ordre du jour du général en chef : « Se faire tuer sur place plutôt que de reculer ».

» Et maintenant, la tombe qui se dresse à l'entrée de ce champ de bataille marque le point d'arrêt de l'invasion avec le recul de l'ennemi, et le point de départ de l'élan de nos troupes, qui, par cette première victoire, gage d'un triomphe définitif, délivra la capitale.

» C'est à partir de ce point, désormais historique, que l'ennemi fut successivement refoulé sur toute la ligne de Neufmontiers-les-Meaux et Chauconin, Villeroy, Ivorny, Le Plessis-Evêque, Monthyon, Saint-Soupplets, Gèvres-le-Chapitre, Douy-la-Ramée ; Crégy, Penchard, Chambry, Blarch-les-Meaux, Marcolilly, Etrépilly, Puisieux, Le Plessis-Placy, Trocy, Le Gué-à-Tresmes ; et en contournant Meaux : Poinoy, Varedde, Germigny-l'Evêque, Congis, Mary-sur-Marne, Lizy-sur-Ourcq ; Ocquerre, Crouy-sur-Ourcq ; Trilport, Montceaux, Brifoches, Saint-Fiacre, Fubaines, Quinoy-Ségy, Saint-Jean-des-Deux-Jumeaux et La Ferté-sous-Jouarre.

» C'est de tous les héros et de tous les sacrifices dont ces lieux, aujourd'hui semés de tombes glorieuses, furent témoins, que fut faite la première victoire, dont ces tombes marquent les étapes.

» C'est là que reposent les héroïques victimes qui ont offert généreusement leur vie pour le salut de la France, en assurant la victoire de ces premiers jours de septembre 1914 au prix de leur glorieux trépas.

» Il est donc bien juste, nos très chers Frères, en cet anniversaire, de rendre à Dieu qui « protège la France » nos solennelles et publiques actions de grâces nationales, et d'apporter à tant de héros connus et inconnus l'hommage de notre religieuse et profonde reconnaissance. »

### 1927

Durant les deux guerres mondiales, il appartient à l'architecte René-Léon SERGENT (4 juillet 1865, à Paris-22 août 1927, au Gué-à-Tresmes) <sup>(20)</sup>, qui meurt sans héritier direct. Les ayants droit vendent le château à l'État, pour 4.5 millions de Francs, en 1946.

L'*Excelsior* : journal illustré quotidien : informations, littérature, sciences, arts, sports, théâtre, élégances, du mardi 23 août 1927. Paris. – Bloc-Notes — Le Monde : Deuils, p. 2.

– On nous prie d'annoncer la mort de *M. René Sergent*, architecte expert près le conseil de préfecture et le tribunal civil de la Seine, muni des sacrements de l'Église, le 22 août 1927, dans sa soixante-troisième année, au château du Gué-à-Tresmes (S.-&-M.). La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 24 du courant, à 11 heures, en l'église de Congis (S.-&-M.). Prière de considérer le présent avis comme une invitation.

Départ de Paris, gare de l'Est, train de 8 h. 44. Descendre à Meaux, où des voitures seront à la disposition des invités. L'inhumation aura lieu le même jour, à Paris, vers 17 heures, cimetière des Batignolles (porte de Clichy).

<sup>20</sup> René-Léon SERGENT fut inhumé à Paris (17<sup>e</sup> arrondissement) au cimetière des Batignolles. – 12<sup>e</sup> division (voir l'illustration de sa tombe, en ligne sur fr.wikipedia.org).



portrait de René-Léon SERGENT, architecte

### 1939

*Journal officiel de la République française, lois & décrets, du 2 février 1939.*

Promotion de janvier 1939. Grade de chevalier du Mérite agricole (1052) GARNIER (Maurice-Georges), jardinier à Gué-à-Tresmes (S.-&M.), p. 1546.

### 1940

Défaite face à l'Allemagne. Le château de Roissy-en-Brie est réquisitionné, d'abord pour l'armée française, puis pour l'Éducation nationale : on y installe le « Centre d'apprentissage & d'artisanat d'art Terres de France »

### 1944

Le 21 août 1944, un groupe de miliciens supplétifs de l'armée allemande, en pleine retraite, massacra au bois de Congis, treize résistants choisiens capturés par le N. S. K. K. alors qu'il venait prendre possession au nom du comité local de libération d'un chargement d'équipements militaires administré par l'organisation Todt. Ils sont enterrés le 6 septembre 1944 au cimetière de Choisy-le-Roi et une stèle rappelle leur mémoire.



## Chronologie sommaire

du « règne » de M. Hubert DESAGNEAUX, fondateur du Gué.

L'histoire du Gué-à-Tresmes est directement liée à celle d'Hubert DESAGNEAUX <sup>(21)</sup>.

Fondateur, à l'âge de 35 ans, de ce qui était à l'époque un **Collège d'Enseignement Technique**, M. DESAGNEAUX a dirigé cet établissement, de 1946 à la rentrée 1978. Il a transformé les locaux délabrés qui entouraient le pigeonnier en salles de classe, complétés le site de préfabriqués (disparus aujourd'hui), restauré le château, & ajouté les filières : sérigraphie (quelle année ?) & cuisine (à partir de la rentrée 1973) à celles qui existaient auparavant (céramique, staff, peinture-déco). Il a également lancé, il y a trente ans, la construction des locaux actuellement utilisés.

### 1946

Levée de la réquisition : Terres de France doit trouver un autre lieu d'accueil :

« Dès le mois de juillet Hubert [DESAGNEAUX] & moi, chacun à bicyclette, partons en quête d'une propriété suffisamment vaste pour accueillir une centaine de pensionnaires... Nous visitons de nombreux châteaux & même l'usine désaffectée de la papeterie de Montévrain... ».

Témoignage du premier « surveillant général » (ex CPE) du Gué

Hubert DESAGNEAUX & son adjoint découvrent le Gué, entouré par : « des prés, des vergers, des serres & des potagers, un pigeonnier & surtout ces vastes communs, granges, four à pain, ateliers, écuries. Dans ces dernières nous attendent, un peu efflanqués, le cheval « bijou » & l'âne « mouton »...

Témoignage, *idem*

<sup>21</sup> Hubert [-Jean-Marie] DESAGNEAUX, né le 14 décembre 1911, à Paris, 10<sup>e</sup> arrondissement, & décédé le 31 mars 2003, à Meaux. A fréquenté le Collège de Juilly (réservé aux garçons), rue Barre, N° 7, sous la férule de l'Oratoire de France (voir le *Bulletin mensuel du Collège & de l'Association amicale*. – 25 octobre, 25 novembre, 25 décembre 1921 & 30 avril-mai-juin 1923). A laissé une trace de son passage à l'École Nationale des Arts Décoratifs, par des articles de presse, dont 1<sup>o</sup>. – *Comœdia* (26<sup>e</sup> année. – N° 7.134. – Samedi 20 août 1932, p. 2/4) article d'Yvanhoé RAMBOSSON : *Notre École Nationale des Arts Décoratifs et les Écoles Professionnelles de la Ville de Paris assurent la liaison entre le présent et l'avenir*. 2<sup>o</sup>. – *Le Photographe*, la Revue Technique des Professionnels (N° 407. – 5 avril 1936, p. 111), article de C. S. : Les Expositions : au Studio Saint-Jacques, 189, rue Saint-Jacques, à Paris. 3<sup>o</sup>. – *La Revue française de photographie et de cinématographie* (17<sup>e</sup> année. – N° 394. – 15 mai 1936, p. 157-158), article presque identique de C. S. : Exposition de Photographie de la Grande Masse de l'École Supérieure des Arts Décoratifs.

[14 novembre : achat par l'État du domaine du Gué-à-Tresmes (35 ha) pour 4.5 millions de F.]

M. DESAGNEAUX s'installe au Gué : « *Tout nous paraît possible, malgré d'énormes difficultés : pas d'eau courante, ni gaz, ni électricité, plus de chauffage, ni de téléphone ; pas de moyen de transport & beaucoup de dégradations à l'intérieur des bâtiments...* »

Témoignage, *idem*

### 1947

Arrivée des premiers élèves au Gué (la rentrée avait dû être reportée).  
« Terres de France » devient **Collège d'Enseignement Technique (C. E. T.)**.

« *Au début, les dortoirs sont installés dans les étages du grand bâtiment qui longe la R. N. 36 Meaux-Soissons... [la R. N. 36 est aujourd'hui la R. D. 405]*

*Les ateliers & les classes prennent place dans les écuries, les granges, les serres & autres bâtiments entourant le pigeonnier, après réfection, agrandissement & aménagement naturellement.*

*La cuisine, l'office, le réfectoire, l'administration l'infirmerie, & le foyer sont aménagés au rez-de-chaussée du château, tandis que le directeur & sa famille, le Surveillant général & quelques professeurs & cadres occupent le premier & le second étage. »*

Témoignage, *idem*

### 1949

Dossiers des édifices de Seine-&Marne protégés, au titre des Monuments historiques  
D/1/77/12-5, Congis-sur-Thérouanne :

Château du Gué, à Trosnes [-à-Tresmes]

Présentation du contenu :  
Référence Mérimée : PA00086899.

Localisation : Congis-sur-Thérouanne (77126)  
Nature du document : Archives  
Notes : Ancienne cote connue : 77126-4-001

#### Protection

Nature de la protection de l'édifice : Inscrit MH partiellement  
Date & niveau de protection de l'édifice : 1949/09/14 : inscrit MH

Précision sur la protection de l'édifice : Façades & toitures ;  
salle à manger & hall d'entrée du rez-de-chaussée : inscription  
par arrêté du 14 septembre 1949

Nature de l'acte de protection : Arrêté

Intérêt de l'édifice : A signaler

Observations concernant la protection de l'édifice : Site inscrit  
06 03 1947 (arrêté)

#### Statut juridique

Statut juridique du propriétaire : Propriété privée

#### Références documentaires

Copyright de la notice :

© Monuments historiques, 1992. Cette notice reprend intégralement les termes de l'arrêté de protection au titre des Monuments historiques. Elle répond à l'obligation réglementaire du ministère de la Culture d'établir la liste générale des édifices protégés (art. R. 621-80 du Code du patrimoine). Elle est donc opposable & fait foi juridiquement. Aucune copie numérique ou papier ne sera fournie par courrier ni courriel. Le dossier de protection complet & l'arrêté sont consultables uniquement sur place, dans la salle de lecture de la Médiathèque du patrimoine & de la photographie (MPP), à Charenton-le-Pont (Val-de-Marne).

Date de rédaction de la notice : 1992

Cadre de l'étude : Recensement immeubles MH

Typologie du dossier : Dossier de protection

### Parc du Château du Gué-à-Tresmes

Présentation du contenu :  
Référence Mérimée : IA77000206.

#### Désignation

Dénomination de l'édifice : Parc  
Appellation d'usage : Parc du château du Gué-à-Tresmes

Localisation  
Parc du Château du Gué-à-Tresmes

#### Localisation

Localisation : Île-de-France ; Seine-&Marne (77) ; Congis-sur-Thérouanne

Aire d'étude pour le domaine Inventaire : Seine-&Marne

Milieu d'implantation pour le domaine Inventaire : Isolé

Nom du cours d'eau traversant ou bordant l'édifice : Canal d'alimentation de la Thérouanne

Partie constituante non étudiée : Parc, allée, fossé

#### Historique

Siècle de la campagne principale de construction : 19<sup>e</sup> siècle

Siècle de la campagne secondaire de construction : 2<sup>e</sup> quart  
20<sup>e</sup> siècle

Auteur de l'édifice : maître d'œuvre inconnu

#### Description

Typologie de plan : Jardin régulier

Partie d'élévation extérieure : Jardin en pente

Couverts ou découverts du jardin de l'édifice : Pièce de gazon

#### Protection

Observations concernant la protection de l'édifice :

Cote boîte Environnement 081 D.£ Dossier de jardin étudié.

#### Statut juridique

Statut juridique du propriétaire : Propriété de l'État

Conditions d'ouverture au public : Fermé au public

Références documentaires

Date de l'enquête ou du dernier récolement : 1994

Copyright de la notice :

© Ministère de la Culture, direction de l'architecture & du patrimoine,

© Ministère de l'écologie & du développement durable

Date de rédaction de la notice : 1999

Noms des rédacteurs de la notice & du dossier : Collette  
Florence

Cadre de l'étude : Pré-inventaire (jardins remarquables,  
documentation préalable)

Typologie du dossier : Dossier individuel

**1957**

Centre d'Apprentissage d'Artisanat d'Art.  
Promotion 57-60

J'ai fait partie (Patrice GÉRARDIN) de ces élèves indociles punis à des tâches soi-disant d'intérêt général ( ?)  
Les deux préfabriqués ont dû apparaître à la rentrée, en 1959.

**1972**

Les premiers bâtiments du lycée actuel sortent de terre.

**1973**

Le C. E. T. devient « lycée technique » & accueille alors des demi-pensionnaires, puis des externes.  
La section cuisine-restauration est créée.

**1976**

Ouverture du nouveau lycée.

**1977-78**

Début probable de la mixité avec la première mention d'une fille au Gué. Les commentaires concernant M<sup>lle</sup> BONHOMME ne sont guère flatteurs !

Et pourtant les filles, dit-on, travaillent mieux que les garçons, &c....

**1986**

*La Revue du Trésor* : législation, jurisprudence, administration : organe d'études & d'informations professionnelles, du 1<sup>er</sup> janvier 1986, pp. 752 à 754.

... Non-sanction du comptable au titre de ces nouveaux retards constatés depuis ceux réprimés par ledit arrêt provisoire] ; 19 avril 1972, demoiselle Dubois, C. E. T. féminin de la place Sainte-Croix à Arras, inédit (26) ; 11 janvier 1978, Bolo, C. E. T. du bâtiment de Villeneuve-sur-Lot, inédit (27) ; 20 avril 1979, Maury, C. E. T. de Gué-à-Tresmes, à Congis, R. T. 1979, 480 (28) ; 18 mai 1983, dame Feldmann, gestionnaire du collège d'enseignement secondaire Jean-Macé à Mulhouse, R. T. 1983, 563 (29) ; 5 juin 1985, Doumon, L. E. P. de Neronde, R. T. 1986, 136 (30).

Note (28) L'arrêt du 1<sup>er</sup> mars 1978 (notifié le 19 mai 1978) avait condamné le comptable à une amende provisoire pour le retard constaté dans la production de son compte de 1974 pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 1975 au 1<sup>er</sup> mars 1978. Le compte n'avait été finalement produit que le 14 février 1979. La Cour toutefois, en raison des circonstances de l'espèce, non seulement n'a pas cru devoir sanctionner le retard supplémentaire ainsi couru mais a modéré — dans son arrêt définitif du 20 avril 1979 — l'amende initialement décidée [« ... Considérant... » — dit la Cour dans son arrêt du 20 avril 1979 — « ... qu'il résulte des documents produits que le sieur M..., s'il a assumé la gestion du collège du Gué-à-Tresmes de septembre 1973 à septembre 1977, n'a accepté cette charge, en sus de celle du lycée technique de Meaux dont il était et demeure intendant, qu'en raison d'une « ferme incitation de nature hiérarchique » dont il n'apparaît pas qu'elle ait laissé entière sa liberté d'appréciation ; considérant que cette charge supplémentaire a coïncidé avec la construction de nouveaux bâtiments et leur mise en service, et qu'il n'est pas assuré, qu'au cours de cette période, l'intéressé ait eu le concours constant d'un personnel suffisant tant au Gué-à-Tresmes qu'à Meaux ; considérant cependant que le compte de 1974 a été retourné au sieur M... par l'autorité rectorale de tutelle, après approbation, le 4 mars 1977, et que c'est seulement le 14 février 1979 qu'il a été déposé avec les pièces à l'appui, à la trésorerie générale de Seine-et-Marne ; considérant qu'il sera fait une équitable appréciation de l'ensemble des circonstances sus-rappelées en... (amende provisoire réduite par la Cour venue statuer définitivement ; non-sanction des retards supplémentaires constatés) »].

~~~~~

Quelques compléments d'informations & corrections nécessaires, d'après diverses recherches & compilations effectuées sur les divers sujets abordés par cette Notice sur le Gué-à-Tresmes.

Établi, à Pont-à-Mousson, le 11 novembre 2022, par Patrice GÉRARDIN, compilateur & très ancien élève du Centre d'Apprentissage d'Artisanat d'Art.